

Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

Vote unanime contre le projet de méthanisation de Suez à Istres

Au début du Conseil, les nouveaux élus du Conseil municipal des jeunes se sont présentés et ont fait connaissance avec leurs homologues adultes.

Marie-Pierre Callet, candidate tête de liste RN-UDR-DV-indépendants pour les élections sénatoriales du 27 septembre, a présenté les grands axes de son engagement, en se concentrant sur les enjeux locaux plutôt que sur la politique nationale avant que la discussion ne s'engage avec les élus grésouillais sur diverses problématiques. Le Conseil municipal recevra dans les semaines à venir tout candidat qui en fera la demande..

Le Conseil municipal s'est ouvert par l'adoption du compte-rendu du Conseil du 7 avril et s'est poursuivi par l'examen d'une série de décisions prises par le maire dans le cadre de ses attributions. Le Conseil Municipal a pris acte d'une série d'avenants financiers concernant les travaux des écoles. Les ajustements comprennent des plus-values pour les lots façade et électricité. À l'inverse, des moins-values ont été enregistrées pour le lot peinture et le lot plâtrerie. Deux avenants correctifs ont également été appliqués pour rectifier des erreurs précédentes en plâtrerie et en électricité. Enfin, le lot chaufferie subit une très forte augmentation budgétaire en raison d'une mauvaise évaluation initiale, bien que le besoin soit reconnu comme réel par l'assemblée.

Par ailleurs, la commune accepte une indemnité de sinistre destinée au remplacement de deux potelets endommagés. Dans le domaine culturel et événementiel, le Maire a signé trois contrats de cession pour le spectacle *En attendant Marcel* de septembre 2026, la prestation lors du carnaval *Le battement de feu* et les festivités musicales du 8 mai, ainsi que 4 contrats de 8 000 € pour quatre soirées de concerts lors de la Saint-Eloi. Pour finir, le contrat d'assurance de responsabilité civile de la commune a fait l'objet d'un ajustement tarifaire annuel.

L'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONNEL

- La liste de 32 contribuables est proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). 8 commissaires titulaires et 8 suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir de cette liste.

FINANCES

- Bibliothèque : la demande de subvention sera effectuée auprès de la DRAC-PACA pour le financement à 60% du poste de la bibliothécaire et à 50% pour l'acquisition de collections.

INTERCOMMUNALITÉ

- Le maire Jean Mangion est désigné par le Conseil comme délégué pour représenter la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la CCVBA.

CULTURE

- Inexistant jusqu'à présent, le règlement intérieur pour la Bibliothèque municipale est approuvé. Il sera adapté pour le futur Pôle Culturel.
- Une convention de partenariat avec la société Colisée France (Ehpad Résidence Les Alpilles) pour l'organisation de séances de lecture à haute voix et le prêt de documents est mise en place.

FONCIER

- La parcelle C2517 (issue de l'ancienne parcelle 2476) est déclassée du domaine public communal en vue de sa cession.

RESSOURCES HUMAINES

- Deux postes contractuels pour la période estivale sont créés afin de renforcer les équipes des Services techniques.

URBANISME

- Le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'implantation par le groupe SUEZ d'une unité de méthanisation à Istres et son plan d'épandage. Il est proposé d'adopter l'avis technique et argumenté rédigé par le Parc Naturel Régional des Alpilles. Cet avis, très détaillé, conclut à un avis défavorable, notamment en raison des risques liés au plan d'épandage sur les ressources en eau et des nuisances olfactives.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour émettre un avis défavorable sur le projet, sur la base des avis techniques du Parc et de la CCVBA.

QUESTIONS DIVERSES

- Philippe Reynaud et Jean-François Galeron font remonter une demande du Bistrot Gourmand : lors des vide-greniers du dimanche, laisser le portail côté RD99 ouvert pour les piétons afin qu'ils puissent venir directement au café. La demande est acceptée sous réserve de sécurisation de cet accès.
- Gérard Galle a rappelé la commémoration du 8 juin à l'occasion de la Journée nationale des « morts pour la France » en Indochine qui aura lieu à 11h45 en présence des écoliers de Cours moyen du périscolaire. Il souligne aussi la présence d'arbres couchés dans les Alpilles, signalés par des randonneurs : l'ONF et le PNRA, gestionnaires de la forêt, seront informés
- Gérard Blanc demande l'installation de distributeurs de sacs pour déjections canines sur l'avenue Mireille et l'avenue des Alpilles. La demande est acceptée.
Il poursuit avec une question sur l'entretien des bords de route. Le Maire confirme que le désherbage est limité à deux passages par an, sans produits phytosanitaires. A voir quand même pour des raisons de sécurité en cas d'incendie.
Enfin, des citoyens se sont inquiétés de l'absence de la sirène : le Maire informe qu'elle est en panne et qu'une solution de remplacement est en cours. Une demande de subvention a été votée en début d'année pour sa réinstallation.
- Pascal Fromonot informe que la 1ère commission concernant le plan de circulation du village se tiendra vendredi 19 juin en mairie.
- Jean Mangion poursuit la séance des questions diverses en demandant de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil, la procédure d'expropriation du terrain pour créer le futur parking Jean Galeron.
- Le planning pour le futur Pôle culturel est précisé : la démolition de la bibliothèque se fera à l'automne, les travaux débiteront début 2027 pour un an.

- Le Maire rappelle que la résidence "Fenêtres sur Alpilles-Cours du Loup" est un espace privé et que la mairie n'a pas prévu de créer de parking public supplémentaire. Les résidents doivent se tourner vers le syndic ou le promoteur. Il est rappelé que l'entretien (éclairage, poubelles, etc.) relève de la responsabilité du syndic privé. La rétrocession des espaces à la Commune, hormis la coulée verte centrale et les cheminements doux, n'est pas envisagée à court terme.
- La commune explore la possibilité de s'associer à d'autres municipalités pour former une communauté éligible aux aides du Comité régional d'éducation pour la santé (Cres) Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'attirer des médecins. Le projet est complexe.
- Il est annoncé la création prochaine d'une page Facebook et d'un compte Instagram dédiés à la Bibliothèque municipale pour améliorer sa visibilité et communiquer sur ses événements.

La séance est levée.